

dans une carrière, inoccupée ce jour-là, qui était un dimanche, et, cachés, ils attendirent. Bientôt Guadet, averti, vint les rejoindre, accompagné de Salle qui, arrivé dans le pays bien avant eux, n'avait point encore trouvé d'asile.

Un ami, qui n'avait cessé de leur chercher un refuge, arriva le soir, désespéré; personne ne voulait recevoir les députés proscrits.

Dans la carrière, les huit malheureux tinrent un dernier conseil... Où aller désormais?... Partout signalés, ils ne pouvaient continuer à marcher ainsi par la campagne sans être arrêtés... Revenir en arrière? il n'y fallait pas songer... La séparation s'imposait; en pleurant, ils s'y soumièrent: Louvet, Barbaroux, Valady et son ami tenteraient de retourner vers Paris; Petion et Buzot iraient au hasard; Salle et Guadet se dirigeraient vers les Landes...

Après s'être embrassés une dernière fois, ils se quittèrent, pensant ne plus jamais se revoir... Et, à travers la campagne de Saint-Emilion, ils commencèrent leur vie vagabonde.

Pendant deux semaines, ils errèrent ainsi d'asile en asile, se cachant le jour, sortant la nuit; çà et là, on les apercevait, et leur vue jetait la terreur parmi les paysans, car on les prenait pour des brigands. Les registres municipaux de Saint-Emilion nous ont conservé le souvenir de cette triste période: un habitant déclare ainsi que « vers la Saint-Michel (29 septembre), avant les six heures du matin, il a rencontré cinq étrangers ayant des chapeaux à haute forme, bonnets blancs par-dessous, vêtus chacun d'une roupe brune, collet et revers rouges, ayant une canne à sabre, et chacun sous le bras, un sac de nuit en toile; un instant après, il survint deux autres étrangers venant du même côté, l'un de belle taille et l'autre plus petit, ayant chacun un habit couleur vert passé, des chapeaux à cornes et un bonnet blanc, qui suivirent les cinq autres... » Un second citoyen encore signale qu'il a rencontré à huit heures du soir sept hommes inconnus, « et que la peur lui a ôté l'envie de savoir comment ils étaient

habillés ». Dans le pays, c'était à qui raconterait avoir vu passer des hommes armés, vêtus de manteaux sombres...

Guadet avait d'abord cru trouver chez son père un gîte; mais, dans l'espoir que les fugitifs viendraient s'y faire prendre, les Jacobins avaient établi, autour de la propriété, une étroite surveillance, plusieurs gardiens y veillaient nuit et jour; force fut donc de chercher ailleurs.

Saint-Emilion était alors un centre important. Sous l'ancien régime, la petite ville avait même pris une extension plus considérable que beaucoup de grandes cités, étalant sur son mamelon une rare floraison de beaux monuments civils et religieux. Il y était d'autant plus difficile à des proscrits de s'y dissimuler aisément. Une particularité du lieu les sauva pour quelque temps. Sous la ville, des galeries immenses s'étendaient en effet, sillonnant profondément et en tous sens le coteau, vastes carrières abandonnées d'où l'on avait tiré jadis des matériaux pour les constructions de Bordeaux, du bourg de Saint-Emilion lui-même, et qui, aujourd'hui encore, sont utilisées pour la fabrication des vins. Vers la mi-octobre 1793, les députés girondins trouvèrent un refuge dans l'un de ces souterrains.

M<sup>me</sup> Bouquey, née Thérèse Dupeyrat, apprenant que son beau-frère Guadet ne savait où se rendre, accourut de Paris et se mit à sa disposition; par un heureux hasard, sa maison communiquait avec les caves: Salle et Guadet y descendirent les premiers, rejoints bientôt par tous les proscrits.

D'abord arrivèrent, une nuit, Louvet, Barbaroux et Valady; l'ami de ce dernier les avait quittés, croyant pouvoir gagner sans danger les environs de Périgueux; mal en prit au malheureux, car il fut arrêté sur la route. Les trois autres avaient continué leur vie vagabonde dans les greniers et les bois, et ne savaient plus où aller quand M<sup>me</sup> Bouquey les appela. Peu après, Buzot et Petion parurent à leur tour: depuis quinze jours, ils avaient changé sept fois de gîte et étaient réduits aux dernières extré-

mités ; ils furent reçus à bras ouverts, eux aussi, malgré le danger sans cesse plus pressant, qui menaçait la charitable hôtesse.

La maison Bouquey est aujourd'hui enclavée dans l'établissement qu'ont fait construire, à Saint-Emilion, les Frères de la doctrine chrétienne. Au moment de la Révolution, c'était une belle demeure, entourée de larges dépendances : une cour et deux jardins donnant d'un côté sur la rue des Grands-Bancs, de l'autre, sur la rue du Chapitre.

En 1793, la descente dans les caves n'était pas chose aisée. Près de l'habitation, servant à l'écoulement des eaux pluviales, une fente existait, profonde d'environ trente-pieds, recouverte par des dalles ; on pouvait pénétrer par là avec des échelles, mais au risque d'être aperçu par les voisins. Nous savons pourtant, par les dépositions des témoins, que les proscrits passèrent plusieurs fois de ce côté. Depuis, les Frères y ont fait construire un escalier qui permet de gagner facilement le caveau historique. — Une autre entrée était possible par un puits qui existe encore. « Ce puits, dit M. Vatel, a une profondeur de vingt mètres et une largeur de un mètre et quelques centimètres : il est carré et creusé à plein dans le roc. Il est alimenté par des sources vives qui maintiennent l'eau à une hauteur considérable, deux ou trois mètres, peut-être plus... A dix mètres au-dessous du sol, une ouverture de un mètre cinquante centimètres de hauteur, sur une largeur de soixante-quinze centimètres, est pratiquée dans le côté droit du puits, et par là on peut pénétrer dans l'intérieur des souterrains. » Comme on le voit, ce chemin n'est guère plus facile. Nous savons aussi que les Girondins le suivaient souvent, réduits à un dangereux exercice que M. Vatel nous décrit en ces termes : « Les parois du puits sont percées de trous, superposés à la distance de soixante centimètres les uns des autres : on a pris la précaution de disposer ces trous, tantôt à droite, tantôt à gauche, alternativement, de manière à faciliter la descente ou l'ascension à l'aide des pieds et des mains. Une telle gymnastique paraît effrayante : il faut rester sus-

pendu au-dessus du vide, sans autre soutien que les mains, sans autre point d'appui que les entailles humides, où le pied peut glisser. »

Au bas de l'escalier qui conduit maintenant aux souterrains, on trouve un vaste carrefour, à gauche duquel s'ouvrent deux salles carrées, séparées par un étroit passage qui donne accès au puits ; à droite, sont des excavations creusées par les habitants pour servir de refuges ; au delà, les galeries des anciennes carrières s'enfoncent au loin sous terre, régulièrement taillées dans la masse calcaire. La cachette où se réfugiaient, la nuit, les Girondins, est depuis longtemps comblée : sa communication avec les grottes était si bien dissimulée que, lors des perquisitions, les commissaires Laye et Oré ne purent la découvrir.

Les députés passèrent une partie de l'hiver dans ces caves ; on peut s'imaginer quelles souffrances ils durent éprouver en y respirant l'air humide et froid. Le soir seulement, ils sortaient de leur prison et se réunissaient auprès de leur bienfaitrice : ensemble, on soupait, de vivres à grand'peine trouvés dans la disette générale, puis les malheureux regagnaient leur cellule glaciale, et, couchés sur des matelas, ils avaient peine à se réchauffer avec des « moines ». Louvet nous a conservé le récit de cette triste vie : « Nous étions sept, dit-il. Le moyen de nous nourrir ? Les denrées étaient rares dans le département ; on ne fournissait à notre amie, pour sa part, qu'une livre de pain par jour, mais il y avait des pommes de terre et des haricots au grenier. Pour ne pas déjeuner, on ne se levait qu'à midi. Une soupe aux légumes faisait tout le dîner. A l'entrée de la nuit, nous quittions doucement nos demeures, nous nous rassemblions auprès d'elle. Tantôt un morceau de bœuf, à grand'peine obtenu à la boucherie, tantôt une pièce de la basse-cour bientôt épuisée, quelques œufs, quelques légumes, un peu de lait, composaient le souper dont elle s'obstinait à ne prendre qu'un peu, pour nous en laisser davantage. Elle était au milieu de nous comme une mère environnée de ses enfants pour lesquels elle se sacrifie... »

Ces témoignages de reconnaissance, Louvet les prodigua en plus d'une place de ses *Notices*; Buzot, dans ses *Mémoires*, Barbaroux, dans ses lettres, paient aussi à M<sup>me</sup> Bouquey leur tribut d'éloges... Ce n'est là d'ailleurs qu'un juste hommage rendu au courage de cette admirable femme, si l'on songe, observe encore Louvet, que « chaque jour la guillotine abattait quelque tête, et les brigands commettaient des horreurs. On les entendait jurer chaque jour qu'ils feraient brûler vifs avec nous, dans leurs propres maisons, les gens chez lesquels nous serions trouvés. On parlait même d'incendier les villes... »

Dans ces trances, le mois d'octobre finit, novembre commença. Pour se reposer de leur vie souterraine, les proscrits avaient pratiqué, dans la maison, un second abri plus sain, moins pénible, où ils devaient se relayer, faisant provision d'air pur avant de redescendre en bas. C'est de ce recoin, sans doute, qu'il est question dans un des procès-verbaux : « Ayant fait visite dans les greniers, il s'y est trouvé dans l'angle de la charpente une espèce de cache que les charpentiers ont déclaré être récemment fermée. »

Tantôt dans ce réduit, tantôt dans leur caveau, les Girondins ne restaient pas inactifs : Salle travaillait à sa tragédie de *Charlotte Cordai*; Louvet commençait ses *Notices*, datées « des grottes de Saint-Emilion, dans la Gironde, aux premiers jours de novembre 1793 »; Buzot et Petion rédigeaient aussi leurs *Mémoires*; entre temps, ils devaient lire, car on retrouva, après leur fuite, un *Voyage de Syrie et du Mont-Liban* par Laroque, et le premier volume de l'*Esprit des lois*.

Ils prirent pourtant le parti suprême de se séparer : les terreurs d'un intime ami de Guadet, qui connaissait leur retraite et usait tantôt de prières, tantôt de menaces, pour les éloigner, ne furent pas, sans doute, étrangères à cette résolution.

Salle, Guadet, Louvet et Valady s'en allèrent les premiers, le 15 novembre 1793. Dès le lendemain, Valady quitta ses amis, se dirigeant vers Périgueux où il pensait

trouver asile chez un parent ; il allait y être arrêté, condamné à mort et exécuté. Le 15 décembre, Louvet à son tour s'éloigna et s'enfuit vers Paris : seul, il devait voir la réaction thermidorienne et reprendre sa place de député dans l'Assemblée. Salle et Guadet, après avoir encore erré quelque temps, se décidèrent à revenir à Saint-Emilion où ils trouvèrent un misérable asile chez le père de Guadet, dans une soupenle obscure dissimulée sous le toit d'un grenier.

Pendant ce temps Buzot, Petion et Barbaroux restaient cachés dans les caves de la propriété Bouquey ; ils ne quittèrent ce gîte que le 20 janvier 1794, pour se retirer dans la demeure du perruquier J.-B. Troquart.

De cette maison, il ne subsiste rien aujourd'hui ; elle fut démolie vers 1845. « Elle était située, dit M. Vatel, à l'intersection de deux rues, dont l'une, la rue du Portail-Brunet, se dirige vers le haut de la ville, tandis que l'autre, la rue de la Cadène, descend à pic dans la ville basse. Elle se trouvait ainsi isolée et sans aucun contact, sur trois faces, avec les habitations voisines. Elle se composait d'un rez-de-chaussée en pierre et d'un premier étage en colombage, à poutres apparentes. Cet étage, bâti en encorbellement, avait un comble en saillie, couvert en tuiles rondes.

« L'entrée de la boutique donnait sur la rue qui se dirige vers la place appelée Cap-du-Pont. Les fenêtres peu nombreuses étaient à croisillons et à petits carreaux ou munies de volets. Les proscrits se tenaient au premier étage, dans une grande chambre qui n'était dominée d'aucun côté. Ils ne pouvaient donc être aperçus du dehors. Au dedans, Troquart, placé en bas, veillait sur eux comme une sentinelle attentive... »

Ce fut sur les instances de Saint-Brice Guadet, frère du député, de M<sup>me</sup> Bouquey et de son mari, qui était revenu de Paris vers la fin de décembre, que Troquart consentit à recevoir les Girondins... « J'étais, a-t-il lui-même raconté, perruquier des maisons Bouquey et Guadet ; un jour que je coiffais Guadet-Saint-Brice, il me dit : « Trois amis de mon frère sont venus pour le

voir, mais il n'est pas ici ; il est en Suisse. Ne pourrais-tu les recevoir chez toi quelques jours ? » Je répondis que oui ; et le soir même il les accompagna chez moi. » En arrivant, ceux-ci lui remirent cinq cents livres en assignats ; les Bouquey devaient fournir la nourriture, spécialement le pain. Nous savons, par les réponses de Troquart lors de son interrogatoire, que leur bienfaitrice ne cessa pas, jusqu'au dernier moment, de venir en aide aux prisonniers, leur faisant passer du linge propre et des habits faits de ses mains, ou leur envoyant des vivres frais, tels, certain jour, qu'un quartier de mouton.

Troquart lui-même se montra d'ailleurs un fidèle serviteur, secourant autant que possible ses hôtes, leur servant d'intermédiaire pour communiquer avec les Bouquey et les Guadet. Ceux-ci les visitaient quelquefois dans leur retraite ; eux-mêmes allèrent un soir, vers les dix heures, chez leurs amis.

Tous ces détails, Buzot les confirme en y ajoutant quelques traits navrants sur leur dénuement à cette époque... « Petion et moi, écrit-il à cette date, nous gardons précieusement, lui quatre à cinq cent livres en argent, et moi cinq cent quarante-huit en or, pour nos plus extrêmes besoins. Voilà tous nos trésors, et certes nous n'avons rien dépensé pour nos commodités, pour notre aisance, à l'exception de deux vestes de laine et d'une culotte neuve que la nécessité nous a fait acheter pour cet hiver. Nous portons les mêmes vêtements déchiquetés ou rapiécés que nous avons en quittant Caen ; les autres, en petite quantité, sont ou égarés ou perdus, et les bas, les chemises dont nous faisons usage ne sont pas même à nous.

« Ce sont les amis de Barbaroux qui lui ont prêté quelques assignats pour aller de Paris à Caen ; là, des Marseillais lui adressèrent quelques secours, qu'il partagea avec une femme qui l'avait aidé lui-même, avec sa mère et Girey-Duprey. Aujourd'hui, quatre-vingts livres en assignats et deux louis en or, deux paires de bas, autant de chemises et de mouchoirs, une mauvaise culotte, une

veste d'emprunt et sa vieille roupe, composent sa garde-robe et toute sa fortune<sup>1</sup>. »

C'est chez le perruquier Troquart que Buzot, Petion et Barbaroux achevèrent d'écrire leurs *Mémoires*. Notre député termina son œuvre par cette page émouvante qu'on nous permettra de reproduire, car, dans les adieux qu'il adresse à ceux qui lui sont chers, il donne la première place à sa femme, prouvant ainsi que, malgré tout, une affection sincère n'avait jamais cessé de les unir.

« Tout est perdu pour moi, à jamais perdu ! que ces mots sont terribles ! ils me plongent dans le néant. Et toi, pauvre infortunée, ma femme, où es-tu ? Que vas-tu devenir ? Comme tu vas être délaissée sur la terre ! car, je le sens, nous ne nous reverrons plus ! Il faut finir, il faut se séparer ! Ah ! quand la nouvelle affreuse de ma mort arrivera près de toi, ne laisse point abattre ton courage ; ce n'est point de stériles pleurs qu'il faut à ma cendre. Je remercie les gens de bien qui t'ont secourue, qui t'ont consolée ! Que le ciel récompense leur tendre amitié ! Je les conjure de te continuer leurs soins, de t'aider de leurs efforts au jour où il te sera permis de faire valoir tes droits sur mes biens confisqués. Et toi aussi, mon fidèle domestique, bon Joseph ! je n'ai pas oublié les soins que tu as pris de moi dans le malheur ; tu voulais partager mon exil, mes souffrances, mes dangers et ma mort. Honnête jeune homme, je te remercie ! Le ciel te comble de ses bénédictions ! continue à servir ma femme. Ma femme, elle fut bonne pour vous tous ; vous le savez, Espérance, Joseph, et toi bonne Marie, qui élevas mon enfance pour un sort plus heureux ! Mes amis, je ne puis plus vous secourir, mais je vous aime toujours ; souvenez-vous de moi, parlez de moi avec votre bonne maîtresse. Quelquefois, ensemble, près du foyer solitaire où vous ne me retrouverez plus, vous pleurerez, mes amis, vous pleurerez sur ma cruelle destinée. Mais ce qui doit vous consoler, c'est que j'ai bien vécu, honorablement fourni ma

1. *Mémoires*, p. 46.

carrière dans l'amour de la vertu, de la liberté, du peuple français qui m'a fait mourir. Vous aussi, âmes généreuses qui, dans ces horribles temps de corruption et de barbarie, portez encore une âme honnête et sensible, vous qui m'avez secouru, accueilli, consolé dans mes longs et irréparables maux, recevez mes remerciements et mes derniers adieux; je ne puis vous nommer ici, car votre générosité serait un crime; mais la vertu est sa propre récompense, et le souvenir du bien qu'on a fait porte à l'âme une douce joie dont la tyrannie ne peut altérer les charmes. Adieu, vous tous, adieu<sup>1</sup>... »

Un autre travail, dans le même moment, apportait aussi un peu de distraction aux pauvres prisonniers : Salle leur avait communiqué sa tragédie *Charlotte Cordai*. Ils adressèrent à l'auteur des lettres d'observations qui nous ont été conservées. Celle de Buzot, écrite sur deux petits feuillets de papier bleuâtre, est particulièrement intéressante, en ce qu'elle nous montre l'homme sous le jour nouveau d'un critique littéraire, au goût sévère et d'un esprit distingué. Nous avons ailleurs analysé ce document et nous ne croyons pas utile de nous y arrêter ici plus longuement, d'autant que le lecteur qu'il intéressera pourra le retrouver *in-extenso* à l'Appendice<sup>2</sup>.

A la même date encore, Buzot et Petion composèrent en commun une déclaration « à leurs concitoyens et à la postérité, sur leurs sentiments et les motifs de leur conduite », sorte de testament politique qu'ils rédigèrent en triple exemplaire et adressèrent, sous plis fermés, « aux citoyens Pouliguen, négociants à Brest, département du Finistère », ceux-là mêmes qui, en septembre 1793, avaient favorisé leur fuite. Ces documents sont conservés aux Archives Nationales<sup>3</sup>; la minute originale est de la main de Petion, avec quelques ratures où l'on reconnaît

1. *Mémoires*, p. 101.

2. Cf. Appendice XXXI.

3. AF<sup>41</sup>, 45.

l'écriture de Buzot; deux copies y sont annexées, l'une de Petion, l'autre de Buzot, toutes deux signées. Bornons-nous à en citer la conclusion : le reste, en effet, n'est qu'un long plaidoyer dans lequel, reprenant les différentes phases de leur existence politique, les deux anciens députés rappellent les grands événements auxquels ils ont été mêlés, et donnent une dernière explication sur leur rôle à la Convention... « Maintenant, disent-ils en terminant, qu'il nous est démontré que la liberté est perdue sans ressource; que les principes de la morale et de la justice sont foulés aux pieds; qu'il n'y a plus qu'à choisir entre deux despotismes, celui des brigands, qui déchirent le sein de la France, et celui des puissances étrangères; que la nation a perdu toute sa dignité et son énergie, qu'elle est aux pieds des tyrans qui l'oppriment, que nous ne pouvons plus rendre aucun service à notre pays; que loin de pouvoir faire la consolation et le bonheur des êtres, qui nous sont les plus chers, nous attirerons sur eux, tant que nous existerons, la haine et les vengeances, nous avons résolu de quitter la vie, et de ne pas être témoins de l'esclavage qui va désoler notre malheureuse patrie.

« Nous vouons au mépris et à l'exécration publique de tous les siècles les vils scélérats qui ont détruit la liberté et plongé la France dans un abîme de maux. Nous recommandons notre mémoire aux gens de bien et aux amis de la vérité et de la liberté.

« F.-N.-L. BUZOT. — PETION.

Déjà les malheureux sont donc décidés à se donner la mort. Pour Buzot d'ailleurs, rien ne le retient plus sur la terre, car il sait maintenant que M<sup>me</sup> Roland est montée sur l'échafaud le 18 brumaire précédent (8 novembre 1793), et que le dernier souvenir de la condamnée s'est porté vers lui :

« O toi, que je n'ose nommer! toi que l'on connaît mieux un jour en plaignant nos communs malheurs, toi que la plus terrible des passions n'empêcha pas de respecter les barrières de la vertu, tu t'affligerais de me voir

te précéder aux lieux où nous pourrions nous aimer sans crime, où rien ne nous empêchera d'être unis. Là se taisent les préjugés funestes, les exclusions arbitraires, les passions haineuses et toutes les espèces de tyrannies. Je vais t'y attendre et m'y reposer; reste encore ici-bas, s'il est un asile ouvert à l'honnêteté; demeure pour accuser l'injustice qui t'a proscrit. Mais si l'infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennui, ne souffre point qu'une main mercenaire se lève sur toi, meurs libre comme tu sus vivre, et que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par ton dernier acte... » — Au moment de suivre ce suprême conseil, Buzot, lui aussi, donne une pensée à son amie disparue, et écrit à son ami Le Tellier, à Evreux, cette lettre navrante, où l'on sent l'immense chagrin de l'amour brisé :

« J'ai hésité longtemps à vous écrire; je craignais de vous compromettre, si votre nom se trouvait dans mes écrits. Mais la personne qui se charge de ma lettre est sûre, et vous ne la recevrez que dans un temps où l'on pourra sans danger vous la faire parvenir. Mon ami, j'ai bien souffert, je souffre bien encore; mais le terme de mes souffrances est bientôt arrivé, et je ne regrette pas plus le passé que je ne crains l'avenir. On ne saurait croire combien les souvenirs d'une bonne conscience aident à supporter les misères de la vie!

« Quand je ne serai plus, je vivrai encore dans votre cœur, car je suis sûr que vous m'aimez; et cette confiance dans votre amitié me donne souvent des idées bien consolantes. Je ne vous dis rien de ce qui se passe sous vos yeux! cela fait frémir d'horreur. Elle n'est plus, — elle n'est plus, mon ami! Les scélérats l'ont assassinée! Jugez s'il me reste quelque chose à regretter sur la terre! Quand vous apprendrez ma mort, vous brûlerez ses lettres. Je ne sais pourquoi je désire que vous gardiez pour vous seul un portrait. Vous nous étiez également cher à tous les deux. — Mais ce qui empoisonne mes derniers moments, c'est l'image affreuse de ma femme dans la misère. Je ne sais où cette pauvre femme est retirée. Je n'ai pu lui donner des nouvelles de mon sort, ni rien apprendre du sien. Je vous prie, au nom de l'amitié, de lui donner vos soins et de l'aider de vos

lumières. Quand il sera possible de réclamer les droits de la justice et de l'humanité, j'espère encore qu'il lui restera quelques ressources dans mes biens immobiliers qu'on n'a pu détruire. Je laisse aussi dans les mains de la personne chargée de cette lettre quelques écrits faits à la hâte et sans ordre dans les retraites passagères où l'on m'a réfugié en Gascogne; je les adresse à ma femme. Mais si ma femme ne vit plus, ils vous seront remis; vous les lirez, et suivant les circonstances, vous en disposerez pour le mieux. Adieu. mon ami: il faut se quitter. — Je le sens, nous ne nous reverrons plus. Conservez-moi toujours un souvenir dans votre cœur. Personne ne peut s'en offenser, et moi je vous aimerai jusqu'à mon dernier soupir. Adieu.

« F.-N.-L. BUZOT. »

« Si cette lettre tombe dans les mains de mes ennemis, seront-ils assez cruels pour en punir Le Tellier? Je déclare que je n'ai entretenu avec lui aucune correspondance politique, et que notre ancienne amitié, bien antérieure à la Révolution, n'a influé en aucune manière sur ses opinions et sur sa conduite durant ces derniers temps. Sur le point de me soustraire aux maux de la vie, j'ai cherché autour de moi quelques âmes compatissantes et honnêtes à qui je puisse confier mes derniers sentiments. Pouvais-je placer mon espoir et ma confiance ailleurs que dans le sein d'un ami sincère? O toi, qui que tu sois, qui pourrais être tenté d'abuser de cet écrit pour assouvir ta haine contre moi, respecte du moins les dernières paroles d'un homme de bien malheureux et mourant, et ne trouble pas le repos de sa tombe!...<sup>1</sup> »

Cette lettre avec le cher portrait de M<sup>me</sup> Roland, que le proscrit avait jusque-là porté sur son cœur, devait être transmise à Le Tellier par M<sup>me</sup> Bouquey, quand une occasion se présenterait... Les événements l'en empêchèrent, le tout fut saisi lors des perquisitions de juin 1794. Le Tellier d'ailleurs n'aurait pu exécuter les instructions; arrêté lui-même à Evreux, le 30 septembre 1793, il s'était tué dans sa prison le 3 janvier 1794.

Le mois de juin arriva. Le citoyen Julien, membre de

1. Lettre déjà publiée par Dauban. *Etude sur M<sup>me</sup> Roland et son temps.*

la commission exécutive de l'instruction publique et du comité de salut public, venait d'être envoyé en mission à Bordeaux. Ennemi acharné des Girondins, il entreprit contre eux une campagne sans merci, qui devait être couronnée de succès.

Partis le 24 prairial (12 juin) de Bordeaux, ses deux agents, Laye et Oré aîné, étaient à Libourne à minuit, et là s'adjoignaient l'agent national du district, Lagarde. Les 25, 26, 27 et 28 prairial, ils parcoururent la région, recueillant au passage des renseignements, et se décidèrent alors à organiser « une battue générale dans la commune et ville d'Emilion-la-Montagne (ci-devant Saint-Emilion) », certains que les proscrits y étaient abrités.

Sainte-Foi, petit bourg de l'arrondissement de Libourne, était à l'époque un centre d'ardent jacobinisme ; les commissaires firent appel au patriotisme des habitants. De zélés maratistes lui répondirent, parmi lesquels les nommés Battu, Marcou, Lafitte, Larreau, Roche, Lafargue, Miramon, Favereau, Dubasti et Bertrand.

Le 28 prairial (16 juin), tous se réunirent à onze heures du soir, à Libourne, chez le général Mergier, commandant la place. A une heure du matin, ils se mettaient en route, escortés de deux bataillons d'infanterie et de cinquante hussards, qu'on avait réquisitionnés ; à deux heures et demie, ils atteignaient Saint-Emilion. Aussitôt, les soldats investirent le village ; les portes furent consignées, plusieurs maisons suspectes cernées.

Le « républicain Coste jeune, ci-devant membre de la commission des Trois établie à Bordeaux, et membre du comité révolutionnaire de Libourne, domicilié à Saint-Emilion », se joignit alors « *espontanément* » aux assaillants, leur apportant ses lumières et son « ample connaissance, soit des personnes, soit de la localité ».

Le citoyen Marcou, boucher à Sainte-Foi, avait amené avec lui une meute de grands chiens, dogues terribles dressés à la poursuite des bestiaux ; on les lâcha dans les carrières avoisinantes où l'on pensait les députés cachés, mais cette chasse à l'homme fut sans résultat, bien qu'on eût soigneusement gardé les issues.

Les recherches se concentrèrent alors sur la maison Guadet ; ses habitants furent arrêtés ; après de longues recherches, les deux députés qui s'y tenaient cachés, furent aussi appréhendés.

D'autres perquisitions furent ensuite effectuées : la propriété Bouquey ne fut pas épargnée ; c'est dans cette visite qu'on remarqua la cachette, installée l'année précédente par les proscrits. M<sup>me</sup> Bouquey, son mari et son père, Xavier Dupeyrat, étaient depuis longtemps suspects ; les bavardages de leur servante, Anne Bérard, acheva de les compromettre ; on les réunit à leurs parents déjà prisonniers. Le soir même, tous, en une même charrette, furent expédiés à Libourne, et de là à Bordeaux. Ils devaient en juin et juillet y être jugés et monter sur l'échafaud.

La boutique du perruquier Troquart cependant n'avait pas été visitée ; Buzot, Barbaroux, Petion, malgré leurs angoisses, avaient échappé. Mais, désormais, il n'y avait plus d'illusion possible, aucune issue ne s'ouvrait ; dans cette terreur générale, alors que tout était bouleversé, rempli de soldats et de dénonciateurs, aucun moyen de salut n'apparaissait. Plusieurs fois, pendant cette journée, les trois députés furent tentés de mettre à exécution le projet qu'ils avaient formé de se donner la mort ; la crainte seule de nuire à leur hôte les en détourna : ils se décidèrent à partir, avec l'intention du moins d'aller se suicider ailleurs.

Dans la soirée ils prirent leurs dernières dispositions ; tandis que Petion et Barbaroux écrivaient à leur famille, Buzot traça à la hâte un court billet adressé à sa femme :

« Ma chère amie, je laisse entre les mains d'un homme qui m'a rendu les plus grands services, ce dernier souvenir d'un mari qui t'aime.

« Il faut fuir un asile sûr, honnête, pour courir de nouveaux dangers. Une catastrophe terrible nous enlève notre dernière espérance. Je ne me dissimule aucun des dangers présents qui nous menacent, mais mon courage me reste... Mais ma chère amie, le temps presse, il faut partir. Je te recommande surtout de récompenser autant qu'il sera en toi

le généreux ..... qui te remettra cette lettre ; il te racontera tous nos malheurs. Adieu, je t'attends au séjour des Justes.

« Buzot. »

Vers minuit, les trois amis se glissèrent hors de la maison, sortirent sans encombre des rues du village et s'élancèrent dans la campagne par la porte Brunet, l'une des six entrées de la ville, percée en ogive, au levant, la seule qui subsiste aujourd'hui. Buzot portait une roupe brun foncé, en grosse étoffe, avec collet et revers de velours rouge, un gilet et une culotte courte collante, en cotonnade, à petites rayures bleues et blanches, des bas de filosselle jaspés, de même couleur ; autour de son cou, un mouchoir était enroulé ; ses pieds étaient chaussés de souliers à courroies. Petion avait aussi une houppelande brune, avec collet de velours rouge, cachant un gilet blanc à boutons jaunes ; sa culotte était de velours cannelé gris, sur des bas rayés bleu et blanc. Barbaroux, enfin, était enveloppé d'un long manteau sombre, et coiffé d'un chapeau haut de forme. Ils étaient armés, chacun, d'un sabre et d'une paire de pistolets ; ils emportaient, pour seule nourriture, un pain renfermant un morceau de veau rôti et des pois verts.

M. Vatel a scrupuleusement retracé l'itinéraire que les trois fugitifs suivirent en cette nuit du 30 prairial an II (18 juin 1794). D'après ses indications, il est facile de refaire dans le pays tout le chemin qu'ils parcoururent.

Longeant le coteau qui s'infléchit en pente douce vers l'Est, ils passèrent par Mondot, Saint-Laurent, Saint-Hippolyte, et descendirent, se rapprochant de la Dordogne ; ils traversèrent les Moraux, dans la commune de Saint-Pey-d'Arnens, et se dirigèrent vers Civrac, où, sans doute, ils avaient l'intention de franchir le fleuve, ne pouvant gagner Castillon sans risquer d'être reconnus. La vallée est assez large à cet endroit, et va, vers le levant, se rétrécissant de plus en plus entre les collines arrondies ; la rivière y coule lente et majestueuse, entre des rives ombragées de peupliers, couvertes de vignes et

de prairies, avec, çà et là disséminés, de petits bois où s'abritent des châteaux et des fermes.

Les malheureux voyageurs coupèrent, dans la matinée, la route de Bordeaux à Bergerac, à deux kilomètres environ de Castillon, près d'une métairie appelée Germans, qui existe encore aujourd'hui. Une futaie de pins se dressait à côté : entre cette « pinada » et le chemin, dans un champ alors cultivé en blé, ils firent une courte halte, prirent leur dernier repas.

A ce moment, une troupe de volontaires s'avancit vers Libourne, précédée d'un tambour ; sans doute, les proscrits se crurent poursuivis et perdirent la tête : Petion et Buzot, agiles, s'élancèrent vers le bois, laissant sur la place des morceaux de pain et leurs mouchoirs ; Barbaroux voulut les suivre, mais, plus lourd, ou retardé par une cause inconnue, il s'arrêta, et, préférant en finir aussitôt, se tira un coup de pistolet dans l'oreille droite.

Les soldats, au bruit, accoururent, virent disparaître dans le fourré les deux fugitifs, trouvèrent Barbaroux baigné dans son sang, vivant encore, la mâchoire fracassée... Les officiers municipaux de Castillon prévenus, arrivèrent bientôt, le firent transporter au village, et, pendant quatre jours, le laissèrent dans une salle de la mairie, en proie à d'affreuses tortures. Le 4 messidor, les commissaires Laye, Coste, Batut et Oré devaient venir le chercher et l'emmener sur une barque à Bordeaux, où, le 6, on le porta agonisant jusqu'à l'échafaud.

Buzot et Petion n'étaient point allés bien loin ; le bois de pins suffit d'abord à dissimuler leur fuite, et ils marchèrent droit devant eux, dans la direction de Civrac ; bientôt, ils s'arrêtèrent, à six cents mètres environ de Germans, dans un petit bouquet d'arbres, près du hameau de Cafol, et restèrent là jusqu'au soir.

A la nuit tombante, on entendit deux coups de feu, auxquels on n'attacha pas d'importance : les deux infortunés s'étaient donné la mort.

Huit jours après, le 8 messidor (26 juin), on retrouva, dans un guéret voisin, appelé terre de Fompeyre, les corps, étendus à douze pas l'un de l'autre, renversés sur



le dos. Les figures étaient noires mais intactes ; les ventres étaient ouverts, les entrailles arrachées : des chiens ou des loups les avaient déjà en partie dévorées.

Immédiatement avertis, Laye et Oré se présentèrent pour les constatations, accompagnés des citoyens Nadal et Decaze, du juge de paix Serezac, de deux officiers municipaux de Saint-Magne, et de patriotes de Castillon et des environs. Procès-verbal fut dressé de l'état des cadavres : Buzot, dit-on, fut reconnu à une ceinture de fer qu'il portait autour de lui, et à ses cheveux noirs ; sur eux on ne découvrit aucun papier. Enfin, comme les cadavres « rongés par les vers, pestiférés, corrompaient la salubrité de l'air », et « qu'ils ne pouvaient sans danger être transportés au cimetière de Saint-Magne, suivant le rapport du citoyen Lamanje, officier de santé », ordre fut donné de les inhumer sans retard et sur place : deux fosses de la profondeur de six pieds furent creusées : on y descendit les corps qu'on recouvrit de terre... Ils y reposent sans doute toujours, on ne sait trop à quel point exact, sans qu'aucune pierre les rappelle au souvenir ; l'endroit a conservé dans le pays, le nom de « Champ des Emigrés<sup>1</sup> ».

1. Pour toute cette fin, Cf. Appendice XXXII. Nous avons cru devoir y reproduire tous les procès-verbaux inédits et les divers documents recueillis par la famille de Buzot, en 1796, lorsque commencèrent entre la veuve de Buzot et ses beaux-frères les litiges dont nous parlerons plus loin (papiers de la famille).

## CONCLUSION

Après la mort de Buzot.

Nous pourrions ici clore notre récit et rester sur l'impression de la fin dramatique des Girondins, mais l'histoire de Buzot serait incomplète si nous ne disions rien des faits qui suivirent sa mort, si nous laissions aussi dans l'ombre certains des personnages dont la silhouette a quelquefois passé dans ces pages et que nous n'avons pu suivre, entraîné que nous étions par les événements.

De ces personnages le plus intéressant est à coup sûr la femme de notre député ; on a lu la dernière lettre qu'il lui écrivit de Saint-Emilion au moment de mourir : il semble donc bien que jamais le ménage ne fut désuni et que la « fatale » passion du mari ne put apporter dans la famille que des nuages passagers. Nous savons d'ailleurs que, durant toute la Convention, M<sup>me</sup> Buzot resta près de son législateur à l'hôtel de Bouillon ; quand, décrété d'arrestation, en juin 1793, celui-ci gagna la Normandie, elle demeura dans la capitale avec une cuisinière et un « homme de confiance ». Un gendarme national s'était établi près d'elle pour garder l'appartement, mais, un beau jour, « Madame » et ses domestiques disparurent, enlevant tous les « effets » du fugitif ; peu après, le gendarme, à son tour, s'éclipsa... Nul, depuis, ne revit, quai Malaquais, ni les uns ni les autres<sup>1</sup>...

Elle dut passer à Caen les jours de l'insurrection fédéraliste, car, le 10 juillet, Buzot lui donna, dans cette ville, procuration générale pour gérer ses biens. Pendant un an après cela, nous perdons sa trace ; sans doute, en

1. Archives Nationales F<sup>7</sup> 4443. Procès-verbaux des perquisitions opérées en 1793 au domicile de Buzot.